

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2016

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. SCHWAB. VILLARD
MM. VIDILI. PIOVESAN. DURAND. LAMORLETTE. SANTORO. CASTELLETTA. BASTIEN.

Excusés : M. ZANNETTI (Procuration à M. SANTORO). M. JACQUES (Procuration à M. BASTIEN). M. GERMAIN.
Mme MIOTTO (Procuration à Mme MULLER).

-o-

Le Compte rendu de la séance du 4 avril 2016 appelle l'observation suivante de la part de Monsieur LAMORLETTE : la personne qui s'occupe du bus a-t-elle la formation « premiers secours » ? Actuellement, ce poste est attribué temporairement. Lorsque celui-ci sera attribué par une embauche définitive, la personne effectuera cette formation au CNFPT.

-o-

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions aux associations locales (liste jointe)

Comité des Fêtes : 8 000 €. Madame PIECHOCKI, Présidente du Comité des Fêtes, ne participe pas au vote (accepté à l'unanimité)

MJC Moutiers animation : 2 000 € (2 voix contre : M. LAMORLETTE et Mme VILLARD)

Olympique de Moutiers : 4 000 € + subvention exceptionnelle de 500 € (2 voix contre : M. LAMORLETTE et Mme VILLARD)

Les terres de Coinville : une subvention de 200 € sera attribuée à cette association (accepté à l'unanimité)

Les autres subventions sont accordées à l'unanimité.

Monsieur LAMORLETTE prend la parole. Il déplore, comme l'année précédente, le montant insuffisant des attributions aux associations l'Olympique Moutiers et la MJC.

Concernant l'Olympique de Moutiers, Monsieur BASTIEN précise qu'une réunion aura lieu mardi prochain avec la présidente et que la subvention exceptionnelle ne dépend pas d'un projet. M. VIDILI ajoute que les montants des subventions ne sont pas figés et que le bureau, en cas de nouveau projet ou de nouveaux besoins, examinera les demandes pour accorder d'éventuelles rallonges.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de Madame Laetitia HENNEQUIN, Docteur en Pharmacie, d'acquérir une parcelle de terrain, située Place de la Libération à Moutiers, en vue de la construction d'une pharmacie.

Suite à l'étude de sol réalisée sur cette parcelle, il est indispensable de déplacer son projet initial et donc de vendre l'ensemble de la parcelle cadastrée section AD numéro 212, d'une superficie totale de 14,50 ares environ, dont environ 8 ares de terrain se situent en zone inondable non constructible, et les 6,50 ares restant se situent en zone constructible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de vendre, à Madame Laetitia HENNEQUIN, cette parcelle de terrain et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par l'Office Notarial de Briey. Monsieur le Maire signale que les branchements seront à sa charge.

-o-

Monsieur le Maire informe la décision de Monsieur le Préfet relative au schéma départemental de la coopération intercommunale, à savoir la fusion de la CCJ (Communauté de Communes du Jarnisy), de la CCPB (Communauté de Communes du Pays de Briey) et de la CCPO (Communauté de Communes du Pays de l'Orne) incluant la Commune de Saint-Ail. Il rappelle qu'en date du 9 novembre 2015 le Conseil a émis, à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet et que les votes exprimés contre ce projet sur lequel l'ensemble des communes membres de la CCPB, de la CCJ et de la CCPO, et des conseils de ces Communautés ainsi que les syndicats concernés, représentaient 86,13 % de la population totale de l'ensemble de ces communes et de ces intercommunalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la proposition d'arrêté préfectoral de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la CCJ, de la CCPB et de la CCPO incluant la Commune de Saint Ail.

Monsieur le Maire aborde à nouveau le sujet de la répartition du nombre des sièges. Dans le cadre de la fusion, il n'y aura plus qu'un seul conseiller communautaire pour environ 54 000 habitants, sauf si la nouvelle intercommunalité modifie le mode de calcul de répartition des conseillers communautaires.

-o-

Une réunion s'est tenue en mairie, entre Monsieur le Maire et M. CORGNET (EPFL), concernant la parcelle N° 44 du Lotissement de l'Orée du Bois (AK n° 162), d'une superficie de 1089 m²

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'abandonner les précédentes délibérations (24 août 2009 et 7 février 2012 : acquisition au prix d'un euro symbolique). Le Conseil ne voit pas d'opposition à la vente de cette parcelle par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de lancer une réflexion pour la mise en vente de plusieurs terrains, Rue de la République et Cité de Strasbourg. Il convient, pour avancer sur ce dossier, d'établir le bornage de ces parcelles. Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à contacter un géomètre pour réaliser le découpage des futures parcelles à bâtir.

-o-

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours.

- Ecole J.Curie : Avant fin juin, la chape doit être coulée, car il y a un délai de séchage de 3 semaines.
- Requalification urbaine de Moutiers Haut : Monsieur VIDILI fait part au Conseil d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur le sous-préfet, après l'avoir rencontré deux fois ; en Mairie et en visite du chantier.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une demande de subvention, concernant la rénovation de deux logements locatifs communaux et la mise en accessibilité PMR, auprès de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, au titre du plan régional de soutien à l'investissement 2016, a été faite. Ces deux demandes ont du être regroupées en un seul dossier et nous avons reçu un mail demandant d'indiquer les dates de début et de fin d'opération.

M. PIOVESAN précise que la commission logement se prononcera ultérieurement sur la rénovation d'un logement communal, si le subventionnement n'est pas possible.

-o-

Concernant l'éventuelle fermeture de classe à Moutiers, une réunion devait avoir lieu avec M. STRUGAREK (inspecteur d'académie). Mme Manuela RIBEIRO (binôme de M. MINELLA) n'arrive pas à obtenir un rendez-vous.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Yves LE DEAUT (député de Meurthe-et-Moselle) sera en Mairie le vendredi 20 mai à 18h30 pour un débat ouvert à la population et invite les élus à y participer. M. VIDILI lui demandera pourquoi la Région a abandonné le plan après-mine. Il l'informerait également du comportement des services de l'Etat concernant l'éventuelle fermeture de classe.

*Le Maire,
Rémy VIDILI*